

## LIBERALS, CONSERVATIVES AND THE POLITICAL GAME AT 1895: THE STABILISATION OF THE ROMANIAN TWO-PARTY SYSTEM

*Cosmin-Ştefan Dogaru*

*Assist., PhD, University of Bucharest*

*Abstract: The premises of the Romanian two-party-system's stabilisation are to be found in 1895, when a new pattern of government alternation, more organised and efficient, is shaped in the political regime, generating political stability during 1895-1914, the last stage of Charles I's reign. This article aims to examine precisely the political moment of 1895, which marked the replacement of a dezorganized government alternation with an organized and efficient one. This type of government alternation between the National-Liberal Party (1875) and the Conservative Party (1880) lead, ineluctable, to the stabilisation of the Romanian two-party-system. In this regard, the liberal government (1895-1899) defined the Romanian two-party-system's stabilisation, initiating the government alternation (governmental rotation, 1895-1914), a particular feature of this political mechanism. Gradually, it became a custom on the Romanian political arena and a factor of stability.*

*Keywords: Romania, 1895, government alternation, liberals, conservatives.*

### **Introduction**

Le bipartisme roumain à l'époque de Charles I<sup>er</sup> est le résultat d'un long processus, formé de plusieurs étapes reflétant toute une série d'aspects liés au régime politique roumain, à savoir le projet et la promulgation de la Constitution de 1866, le système électoral, la formation et la consolidation des deux partis au gouvernement, le Parti National-Libéral (1875) et le Parti Conservateur (1880), la vie politique avec les traits spécifiques de l'espace roumain, la relation de Charles I<sup>er</sup> avec l'élite politique, la relation entre le Gouvernement et l'opposition, les manifestations publiques (manifestations de rue, démonstrations, réunions publiques), la presse etc. Tous ces aspects du régime politique ont favorisé la création du bipartisme roumain.

Le politologue Maurice Duverger, qui analyse la formation et l'évolution des partis politiques ainsi que les systèmes de partis, montre que « le suffrage censitaire a d'abord engendré un bipartisme <<bourgeois>>, caractérisé par l'opposition des conservateurs et des libéraux »<sup>1</sup>.

Dans le cas roumain, l'évolution du système bipartite à l'époque du règne du Charles I<sup>er</sup> a connu aussi plusieurs étapes liées à la vie politique en général. L'élite politique roumaine

<sup>1</sup> Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1976, p. 300.

a appliqué le modèle britannique de gouvernement car ce dernier assurait la stabilité politique; toutefois, le bipartisme roumain a eu ses propres traits, spécifiques à l'espace roumain. *La rotation gouvernementale* (1895-1914), analysée dans ce cas comme une particularité du bipartisme roumain<sup>2</sup>, représente la dernière étape du règne de Charles I<sup>er</sup>, caractérisée par une stabilité du contexte politique. En Roumanie, le système bipartite est le résultat d'un processus de longue durée, traversant plusieurs moments difficiles; néanmoins, les libéraux aussi bien que les conservateurs, appuyés par Charles I<sup>er</sup>, parviennent à un consensus politique qui se traduit par l'imposition de *la rotation gouvernementale*. Le syntagme de *rotation gouvernementale* est employé pour la première fois en 1946 par Mattei Dogan. Analysant ce mécanisme politique, il affirme que « nous avons affaire /.../ à une alternance gouvernementale de deux partis qui se succèdent au gouvernement par une rotation régulière »<sup>3</sup>.

Ainsi, le jeu politique est-il bien défini. Charles I<sup>er</sup> aussi bien que les leaders politiques, soient-ils libéraux ou conservateurs, prennent conscience de la nécessité de l'imposition d'un tel mécanisme politique. Sorin Cristescu mentionne également le fonctionnement de ce mécanisme dans le régime politique à partir de 1895, année où le leader libéral « D. A. Sturdza devenait premier-ministre, ce qui consacrait dès lors la formule de la *rotation gouvernementale* »<sup>4</sup>. Dans ces conditions, après 1895, la *rotation gouvernementale*, commence à devenir une pratique habituelle de l'époque, fonctionnant « ensuite de manière presque automatique »<sup>5</sup>, dans le régime politique roumain.

### **L'articulation du régime politique roumain (1866-1895)**

En 1866 le projet d'un prince étranger prend forme par l'avènement de Charles de Hohenzollern – Sigmaringen au trône du pays; cela marque la fin de la lutte politique, l'accroissement du prestige du pays et la prise en compte d'un autre objectif important du peuple roumain, à savoir l'indépendance du pays. Enfin, les groupements politiques, libéraux et conservateurs, parviennent à un consensus, pour le bien du pays: « in 1866 a broad consensus of the elite about the principle of a foreign dynasty united the different party groups, and this principle was consecrated in the Constitution of 1866, which claimed popular sovereignty and a hereditary monarchy as state goals »<sup>6</sup>. Le jeune prince a des convictions solides concernant le respect de la loi fondamentale, adoptée la même année (selon le modèle de la Constitution belge de 1831).

<sup>2</sup> Cosmin-Ștefan DOGARU, *Charles I and the Romanian Two-Party System (1866-1914): History Seen through Political Science Lenses*, Editura Universității din București, Bucarest, 2016, p. 27.

<sup>3</sup> Mattei DOGAN, *Analiza statistică a „democrației parlamentare” din România (Analyse statistique de la « démocratie parlementaire » en Roumanie)*, Editura Partidului Social-Democrat, Bucarest, 1946, pp. 109-110.

<sup>4</sup> Sorin CRISTESCU, *Carol I. Corespondența privată (1878-1912) (Charles I<sup>er</sup>. Correspondance privée. 1878-1912)*, Tritonic, Bucarest, 2005, p. 38.

<sup>5</sup> Vlad GEORGESCU, *Istoria românilor de la origini până în zilele noastre (Histoire des Roumains depuis les origines jusqu'à présent)*, Humanitas, Bucarest, 1992, p. 166.

<sup>6</sup> Edda BINDER-IJIMA, “Creating Legitimacy: The Romanian Elite and the Acceptance of the Monarchical Rule”, in Tassos Anastasiadis and Nathalie Clayer (eds.), *Society, Politics and State Formation in Southeastern Europe during the 19th Century*, Alpha Bank, Historical Archives, Athens, 2011, p. 178.

La Constitution de 1866, qui représente le fondement juridique du nouveau régime politique, instaure une monarchie constitutionnelle héréditaire où le roi s'impose progressivement comme un arbitre dans la vie politique, notamment après la proclamation de la Roumanie comme Royaume en mars 1881 et l'institution de la *rotation gouvernementale*, après 1895. L'article 93 de la loi fondamentale stipule clairement que le prince régnant « *nomme et révoque ses ministres. Il sanctionne et promulgue les lois* »<sup>7</sup>. Plus loin, l'article 95 souligne le fait que le prince régnant « *a le droit de dissoudre soit les deux Chambres dans le même temps, soit une seule Chambre. L'acte de dissolution doit comprendre la convocation des électeurs dans un délai de deux mois et des Chambres dans un délai de trois mois* »<sup>8</sup>.

Dans la première période du règne du Charles I<sup>er</sup> (1866-1871), la succession gouvernementale se traduit par plusieurs gouvernements (expériences gouvernementales échouées) s'avérant impuissants pour offrir au pays un environnement politique stable. Cette période tendue connaît dix gouvernements et six dissolutions des Corps Législatifs<sup>9</sup>, la scène politique étant visiblement divisée entre plusieurs groupements libéraux ou conservateurs. Dans cette étape, Charles I<sup>er</sup> est confronté à la situation difficile du pays, à la mentalité politique et aux attaques des libéraux radicaux (qui s'intensifient les années qui suivent). Après certains épisodes (la proclamation de la « République de Ploiești », le 8/20 août 1870; le moment de « Sala Slătineanu » du 11 mars 1871) et attaques dans la presse (dans le journal *Românul*) envers le prince régnant et le gouvernement, Charles I<sup>er</sup> menace d'abdiquer<sup>10</sup>. C'est une carte magistralement jouée par Charles I<sup>er</sup> en 1871 qui fait preuve de beaucoup d'habileté de sa part et qui détermine l'élite politique à y réagir promptement. Le problème se posait dans termes suivants : *Qu'est-ce qui se passerait si le prince régnant renonçait au trône ?*

Heureusement pour le régime politique roumain, Charles I<sup>er</sup> abandonne cette option et décide de rester au trône du pays, menant l'Etat vers la voie de la modernisation, étant appuyé par l'élite politique qui tient un rôle nodal pour le prince régnant dans ce processus. Charles accepte de continuer de diriger le pays, mais il pose une condition nette, à savoir la formation d'un gouvernement conservateur uni, dirigé par Lascăr Catargiu (1871-1876); assurant la stabilité politique tellement voulue par Charles I<sup>er</sup>. Mais le bipartisme roumain, ayant comme repère le modèle britannique classique de gouvernement, connaît les années qui suivent d'autres étapes qui mènent à sa stabilisation au sein du régime politique. Entre temps, deux gouvernements de longue durée se sont fait remarquer: le gouvernement libéral, connu comme « le long gouvernement libéral » (1876-1888), et le gouvernement junimiste-conservateur (1888-1895). Ces expériences politiques font penser Charles que les longs gouvernements constitueraient un obstacle pour le fonctionnement normal du régime politique; les deux partis tendent inéluctablement à un gouvernement personnel, les passions

<sup>7</sup> *Constituțiune și Lege electorală (Constitution et Loi électorale)*, Tipografia Statului, Bucarest, 1884, p. 29.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 31.

<sup>9</sup> Sorin Liviu DAMEAN, *Carol I al României 1866-1881 (Charles I<sup>er</sup> de Roumanie 1866-1881)*, Bucarest, Paideia, 2000, p. 100.

<sup>10</sup> Radu ROSETTI, *Amintiri. Ce am auzit de la alții. Din copilărie. Din prima tinerețe (Souvenirs. Ce que j'ai entendu dire. Mon enfance. Ma première jeunesse)*, Humanitas, Bucarest, 2013, pp. 526-528; Sorin Liviu DAMEAN, *op. cit.*, pp. 119-144.

politiques étant parfois plus fortes que les objectifs rationnels ou les intérêts qui relèvent du bien commun.

### **L'année 1895 et le mécanisme de l'alternance au gouvernement des libéraux et conservateurs: le passage d'une coutume à une pratique politique fonctionnelle**

Le jeu politique se déroule normalement en 1894, alors que les disputes entre junimistes et conservateurs, au gouvernement alors, s'intensifient visiblement à cause du projet de la Loi des mines; au bout de longues discussions, parfois enflammées, la loi est finalement votée en avril 1895. L'attaque des libéraux envers le gouvernement vise l'aspect suivant: « ils [les libéraux -n.n.] ont fait grand cas de la non-constitutionnalité de la loi, vu qu'elle permettait aux étrangers de détenir des propriétés foncières, une violation de l'article 7 stipulant que seulement les citoyens roumains pouvaient acquérir des propriétés rurales »<sup>11</sup>. Finalement, « lorsque les libéraux ont perdu, et la Loi des Mines a été votée, ils se sont retirés du Parlement afin de bloquer l'activité ultérieure du gouvernement et pour obliger le Roi de faire appel à eux pour remplacer les conservateurs »<sup>12</sup>. Les libéraux manifestent ainsi leur volonté d'arriver au pouvoir, après une longue opposition et, à cet égard, ils ont recours à tous les moyens nécessaires, connus à l'époque. La crise qui a lieu au sein du cabinet conservateur constitue un point de repère pour les libéraux dans leur démarche de parvenir au pouvoir.

Ces problèmes internes de la Roumanie n'échappent pas aux diplomates étrangers qui les débattent de manière intense. Dès lors, le jeu politique de 1895 peut être également connu par les comptes-rendus diplomatiques austro-hongrois. Le 23 septembre (5 octobre) 1895, Rudolf Welsersheimb (ministre plénipotentiaire de l'Autriche-Hongrie entre octobre 1894 et 12 octobre 1895) dépeint la situation de ce moment-là à Agenor Goluchowski (diplomate austro-hongrois) ainsi: « *la crise latente que traverse le cabinet depuis plusieurs mois semble se rapprocher maintenant du dénouement. Les ministres junimistes P. P. Carp, Menelas Ghermani et Al. Marghiloman ont présenté leurs démissions à Sa Majesté le Roi /.../ M. Carp /.../ semble fermement décidé d'imposer le renversement depuis longtemps planifié du gouvernement /.../ ayant l'intention reconnue de céder le terrain à l'Opposition libérale* »<sup>13</sup>; il y fait également référence à la position du roi : « *M. P. P. Carp n'a pas pu réussir à obtenir quelque décision de la part du roi. Le souverain a invoqué ses obligations constitutionnelles* »<sup>14</sup>. Les dissensions entre les junimistes et les conservateurs créent donc l'occasion pour les libéraux de demander le pouvoir, vu qu'ils étaient en opposition depuis sept ans.

<sup>11</sup> Keith HITCHINS, *România 1866-1947 (Roumanie. 1866-1947)*, Humanitas, Bucarest, 2014, p. 119.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

<sup>13</sup> „Raport diplomatic, Rudolf Welsersheimb către Agenor Goluchowski din 23 septembrie (5 octombrie)” [« Compte-rendu diplomatique, Rudolf Welsersheimb à Agenor Goluchowski du 23 septembre (5 octobre) ], Sinaia, in *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare (1877-1914) (Le Roi Charles I<sup>er</sup> dans les comptes-rendus diplomatiques austro-hongrois. 1877-1914)*, Vol. I (1877-1896), Paideia, Bucarest, 2013, pp. 387-388.

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 388.

Les stratégies de renversement du gouvernement sont bien définies à l'époque: les attaques de l'opposition envers le gouvernement dans le Parlement, à travers la presse, lors de manifestations publiques etc.; néanmoins, en 1895, il s'agit d'un transfert de pouvoir réalisé d'une manière plutôt modérée que violente (voir le renversement du gouvernement I. C. Brătianu en mars 1888). Dans ces conditions, selon la pratique politique, le 4 octobre 1895, Charles I<sup>er</sup> appelle les libéraux au gouvernement: c'est le moment où l'imposition de la *rotation gouvernementale* devient une chose certaine. Désormais la vie politique roumaine change, on observe le plein fonctionnement du « système de la rotation gouvernementale, le chef de l'Etat, le roi Charles I<sup>er</sup>, ayant l'occasion d'exercer le rôle d'arbitre dans la vie d'Etat, appelant alternativement les deux partis au pouvoir »<sup>15</sup>.

Le régime politique roumain passe ainsi à une autre étape, où le roi Charles I<sup>er</sup> désigne le libéral D. A. Sturdza pour la fonction de premier-ministre, ce dernier étant chargé de former le nouveau cabinet. Aux élections de novembre 1895, le gouvernement libéral obtient sans surprises une majorité confortable au for législatif. Au moment de la chute du gouvernement conservateur, D. A. Sturdza, un fervent adepte de l'alternance au gouvernement des deux forces politiques, exprime ainsi sa vision: « *lorsque les conservateurs tombaient, le Roi ne pouvait pas laisser le pays tomber avec eux, par amour platonique pour le parti conservateur /.../ et lorsque le Roi nous a appelés, nous étions tous prêts, unis et disciplinés, à répondre à l'appel du Souverain* »<sup>16</sup>. Dans ce contexte politique, les libéraux reviennent au pouvoir au bout de sept ans d'opposition. Le jeu politique accepté par les libéraux aussi bien que par les conservateurs annonce un autre type d'alternance, à savoir une alternance organisée (la durée d'un cabinet étant de 3 ou 4 ans), ce qui laisse entendre qu'il y a une sorte de pacte tacite entre le roi et les leaders politiques.

Le changement de gouvernement en 1895 constitue également un sujet de discussion entre Charles I<sup>er</sup> et sa mère. Dans une lettre du 5/17 octobre 1895 qu'il lui adresse, le roi décrit en détail la situation politique interne: « *aujourd'hui le pays s'appuie sur un fondement si ferme, et mon autorité est tellement renforcée que les crises internes passent sans trop de tremblements* »<sup>17</sup>. Charles I<sup>er</sup> y exprime la conviction que « *l'actuel changement de gouvernement s'est calmement passé /.../ les libéraux ont reçu le pouvoir de moi et ils ne sont pas arrivés à gouverner par des luttes ou manifestations, fait qui a calmé considérablement toutes les passions* »<sup>18</sup>. On le voit, le changement de gouvernement d'octobre 1895 a eu lieu dans un rythme modéré avec le consensus de toutes les forces politiques. A ce propos, il faut rappeler que, en effet, « la crise politique engendrée dans une bonne mesure par les libéraux a coïncidé avec la fin du mandat législatif normal des conservateurs et le Roi en a profité afin

<sup>15</sup> Nicolae ISAR, *Istoria modernă a românilor: 1774/1784-1918 (Histoire moderne des Roumains. 1774/1784-1918)*, Editura Universitară, Bucarest, 2006, p. 440.

<sup>16</sup> D. A. STURDZA, *Discurs rostit la 13 octombrie 1895 la Iași (Discours prononcé le 13 octobre 1895 à Jassy)*, Tipografia Voința Națională, Bucarest, 1895, p. 43.

<sup>17</sup> *Scrisorile Regelui Carol I din arhiva de la Sigmaringen 1878-1905 (Les lettres du Roi Charles I<sup>er</sup> dans l'archive de Sigmaringen 1878-1905)*, Paideia, Bucarest, 2010, p. 337.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 338.



d'appeler au pouvoir les libéraux. Les politiciens des deux partis politiques ont vu cette situation comme une conséquence naturelle du système de la rotation »<sup>19</sup>. L'alternance au gouvernement des libéraux et conservateurs était devenue une coutume, une pratique politique dont le but principal était d'assurer la stabilité politique et où le rôle principal de ce jeu politique était tenu par l'artisan même du système bipartite, à savoir le roi Charles I<sup>er</sup>.

A cet égard, nous rejoignons la vision selon laquelle le roi Charles I<sup>er</sup> a été un monarque constitutionnel préférant toutefois s'impliquer parfois dans la vie politique roumaine et constituant sans aucun doute un facteur de décision: « le premier Roi de Roumanie a été impliqué dans les problèmes du gouvernement/de l'administration ou, tout au moins, il en a été au courant »<sup>20</sup>. En effet, le roi était très bien informé sur les problèmes importants auxquels le pays était confronté et il tirait des signaux d'alarmes à chaque dérapage de l'arène politique. Dans le même temps, le roi se tenait « *toujours loin des luttes politiques, au moins en apparence, n'ayant ni camarilla, ni favori, il avait /.../ sa police personnelle qui faisait toutes sortes d'enquêtes /.../ lorsque les oppositions devenaient trop impatientes et sortaient dans la rue et convoquaient des réunions publiques, le roi envoyait ses émissaires afin de prendre le pouls du public, le degré de surexcitation de l'opposition /.../ et l'affluence des réunions* »<sup>21</sup>.

Quoi qu'il en soit, Charles I<sup>er</sup> a eu sans aucun doute une influence majeure dans l'imposition de la *rotation gouvernementale* et, implicitement, dans la stabilisation du système bipartite, les libéraux aussi bien que les conservateurs acceptant cette pratique politique: « du point de vue politique il « a élaboré » un mécanisme de domination des intérêts, des passions et des jeux politiques: la rotation gouvernementale. Le roi a insisté, après 1895, sur l'alternative au gouvernement des deux grands partis: le Parti National-Libéral et le Parti Conservateur »<sup>22</sup>.

Quelques années plus tard, après le changement de gouvernement de 1895, le journal *Timpul* soulignait cet épisode important du régime politique roumain: « *nous, les conservateurs, avons inauguré le système bienfaisant par lequel la rotation naturelle des partis au gouvernement de l'Etat se fait sans bouleversements violents, par l'intervention de la Couronne* »<sup>23</sup>. Dès lors, nous sommes persuadé que lors du changement de gouvernement de 1895 l'élite politique roumaine était consciente de la nécessité du fonctionnement d'une alternance organisée.

Les hommes politiques ont progressivement acquis de l'expérience politique dans les différentes positions occupées au sein des institutions de l'Etat roumain. L'année 1895

<sup>19</sup> Keith HITCHINS, *op. cit.*, p. 120.

<sup>20</sup> Mihai GHIȚULESCU, *Domnie și guvernare. Organizarea și funcționarea instituției guvernului în România (1866-1940) (Règne et gouvernement. L'organisation et le fonctionnement de l'institution du gouvernement en Roumanie. 1866-1940)*, Aius, Craiova, 2015, p. 35.

<sup>21</sup> Constantin BACALBAȘA, *Bucureștii de altădată (Le Bucarest d'antan)*, Vol. II (1885-1900), Editura Ziarului „UNIVERSUL”, Soc. Anonimă, Bucarest, 1928, p. 249.

<sup>22</sup> Nicolae CRISTEA, *Imaginea publică a monarhiei în România: 1866- 1947 (L'image publique de la monarchie en Roumanie: 1866- 1947)*, Cavallioti, Bucarest, 2011, p. 30.

<sup>23</sup> *Timpul*, « Pretențiune absurdă » (« Prétention absurde »), No. 43, 25 février (9 mars), 1899.

rendait compte d'une maturité de la classe politique et annonçait dans le même temps l'apogée de l'influence de Charles I<sup>er</sup> qui réussit à s'imposer davantage en tant qu'arbitre de la vie politique. Lors de cet épisode, le leader conservateur Titu Maiorescu était d'avis que le gouvernement libéral de 1895, dirigé par D. A. Sturdza, ne s'inscrivait pas dans ce que le discours public qualifiait de « gouvernement personnel », mais « *par contre, je me dois de le reconnaître comme un ministère constitutionnel correct* »<sup>24</sup>.

Les années antérieures le syntagme de « gouvernement personnel » était souvent rencontré, étant utilisé à l'époque par l'opposition comme une formule d'attaque contre le gouvernement en place. Cette pratique politique a caractérisé notamment les deux gouvernements de longue durée (le gouvernement libéral entre 1876 et 1888 et le gouvernement junimiste-conservateur entre 1888 et 1895); peu à peu, cette formule est toutefois oubliée par l'imaginaire collectif de la scène politique, notamment dans la dernière étape du règne de Charles I<sup>er</sup> (1895-1914). Ce syntagme n'échappe pas non plus à la presse de l'époque. Faisant référence à l'épisode de l'avènement au pouvoir des junimistes en 1888, *Epoca* (journal officieux des conservateurs) soulignait que: « *lorsque le gouvernement actuel [le gouvernement junimiste - n.n.] arriva au pouvoir il fut accueilli avec cette accusation qu'il était un gouvernement personnel. De temps en temps cette accusation refait surface, mais peu à peu on abandonna cet argument* »<sup>25</sup>.

Après la stabilisation du bipartisme roumain en 1895, l'alternance au gouvernement entre le Parti National-Libéral et le Parti Conservateur devient de plus en plus efficace et mieux organisée. Néanmoins, entre 1895 et 1914 il existe des tensions et attaques dures de l'opposition, mais le changement du gouvernement se produit dans des limites normales (par exemple, le renversement des gouvernements en 1901, 1907, 1910, respectivement en 1913). La presse, un instrument utile à l'époque, tient elle aussi un rôle important dans le jeu politique. *Viitorul* (journal officieux des libéraux) met ainsi en discussion le transfert de pouvoir de 1907, une année très importante pour le régime politique roumain: « *le changement de gouvernement a eu lieu dans des conditions inhabituelles parce que cette fois-ci pour la première fois le gouvernement qui arrivait avait présenté à celui qui partait son programme politique et, ce qui plus est, il lui avait demandé l'appui pour le mener à bonne fin* »<sup>26</sup>. La *rotation gouvernementale* représente, par conséquent, une alternance organisée entre le Parti National-Libéral et le Parti Conservateur, ce qui mène à un climat stable entre 1895 et 1914, nécessaire dans le processus de modernisation de l'Etat roumain. A cet égard, la *rotation gouvernementale* devient une pratique politique de plus en plus fonctionnelle au sein du régime politique et engendre la stabilisation du bipartisme roumain.

## Conclusion

<sup>24</sup> Titu MAIORESCU, *Discursuri parlamentare (Discours parlementaires)*, Vol. V (1895-1899), Albatros, Bucarest, 2003, p. 65.

<sup>25</sup> *Epoca*, « Iar guvernul personal » (« Sur le gouvernement personnel »), No. 852, 28 septembre (9 octobre) 1888.

<sup>26</sup> *Viitorul*, « O înțelegere patriotică » (« Une entente patriotique »), No. 6, 10 (23) novembre 1907.

Après 1895 le jeu politique devient beaucoup plus clair grâce à une sorte de pacte rationnel entre les acteurs politiques, libéraux et conservateurs, et le roi Charles I<sup>er</sup>. Tous ont accumulé de l'expérience politique et ont essayé, certains y sont même parvenus, d'éviter de répéter les fautes du passé. La stabilisation du bipartisme roumain a défini les paramètres pour le fonctionnement et le maintien de ce type d'alternance organisée pouvant assurer la rotation des deux partis au gouvernement pour une brève période de temps. La pratique politique enracinée dans l'espace public a mené à l'élimination d'éventuels dangers qui auraient pu ébranler le fonctionnement du régime et des institutions de l'Etat.

### Références

- Bacalbaşa, Constantin, *Bucureştii de altădată (Le Bucarest d'antan)*, Vol. II (1885-1900), Editura Ziarului „UNIVERSUL”, Soc. Anonimă, Bucarest, 1928.
- Binder-Iijima, Edda, “Creating Legitimacy: The Romanian Elite and the Acceptance of the Monarchical Rule”, in Tassos Anastassiadis and Nathalie Clayer (eds.), *Society, Politics and State Formation in Southeastern Europe during the 19th Century*, Alpha Bank, Historical Archives, Athens, 2011.
- Constituţiune şi Lege electorală (Constitution et Loi électorale)*, Tipografia Statului, Bucarest, 1884.
- Cristea, Niculae, *Imaginea publică a monarhiei în România: 1866-1947 (L'image publique de la monarchie en Roumanie: 1866-1947)*, Cavallioti, Bucarest, 2011.
- Cristescu, Sorin, *Carol I. Corespondenţa privată (1878-1912) (Charles I<sup>er</sup>. Correspondance privée. 1878-1912)*, Tritonic, Bucarest, 2005.
- Damean, Sorin Liviu, *Carol I al României 1866-1881 (Charles I<sup>er</sup> de Roumanie 1866-1881)*, Bucarest, Paideia, 2000.
- Dogan, Mattei, *Analiza statistică a „democraţiei parlamentare” din România (Analyse statistique de la « démocratie parlementaire » en Roumanie)*, Editura Partidului Social-Democrat, Bucarest, 1946.
- Dogaru, Cosmin-Ştefan, *Charles I and the Romanian Two-Party System (1866-1914): History Seen through Political Science Lenses*, Editura Universităţii din Bucureşti, Bucarest, 2016.
- Duverger, Maurice, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1976.
- Epoca*, „Iar guvernul personal” (« Sur le gouvernement personnel »), no. 852, 28 septembre (9 octobre) 1888.



Georgescu, Vlad, *Istoria românilor de la origini până în zilele noastre (Histoire des Roumains depuis les origines jusqu'à présent)*, Humanitas, Bucarest, 1992.

Ghițulescu, Mihai, *Domnie și guvernare. Organizarea și funcționarea instituției guvernului în România (1866-1940) (Règne et gouvernement. L'organisation et le fonctionnement de l'institution du gouvernement en Roumanie. 1866-1940)*, Aius, Craiova, 2015.

Hitchins, Keith, *România 1866-1947 (Roumanie. 1866-1947)*, Humanitas, Bucarest, 2014.

Isar, Nicolae, *Istoria modernă a românilor: 1774/1784-1918, (Histoire moderne des Roumains: 1774/1784-1918)* Editura Universitară, Bucarest, 2006.

Maiorescu, Titu, *Discursuri parlamentare (Discours parlementaires)*, Vol. V (1895-1899), Albatros, Bucarest, 2003.

*Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare (1877-1914) (Le Roi Charles I<sup>er</sup> dans les comptes-rendus diplomatiques austro-hongrois. 1877-1914)*, Vol. I (1877-1896), Paideia, Bucarest, 2013.

Rosetti, Radu, *Amintiri. Ce am auzit de la alții. Din copilărie. Din prima tinerețe (Souvenirs. Ce que j'ai entendu dire. Mon enfance. Ma première jeunesse)*, Humanitas, Bucarest, 2013.

*Scrisorile Regelui Carol I din arhiva de la Sigmaringen 1878-1905 (Les lettres du Roi Charles I<sup>er</sup> dans l'archive de Sigmaringen 1878-1905)*, Paideia, Bucarest, 2010.

Sturdza, D. A., *Discurs rostit la 13 octombrie 1895 la Iași (Discours prononcé le 13 octobre 1895 à Jassy)*, Bucarest, Tipografia Voința Națională, 1895.

*Timpul*, „Pretențiune absurdă” (« Prétention absurde »), no. 43, 25 février (9 Mars) 1899.

*Viitorul*, „O înțelegere patriotică” (« Une entente patriotique »), no. 6, 10 (23) novembre 1907.